



Conseil fiscal

La magie de l'encre magnétique : les photocopies ne font simplement pas l'affaire!

Le saviez-vous?

Les feuillets qui accompagnent vos relevés (pièces de versement) sont imprimés avec une encre magnétique spéciale qui permet au système bancaire canadien de les traiter.

Si vous effectuez un paiement d'impôt à votre institution financière ou à un guichet automatique bancaire, vous devez avoir en main la pièce originale imprimée par l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'encre magnétique permet à l'équipement de traitement de votre institution financière de déterminer précisément où le paiement doit être acheminé. Si vous fournissez une photocopie de la pièce de versement avec votre paiement, celui-ci peut être retardé ou ne pas être affecté comme vous le vouliez. Vous devez vous assurer de toujours utiliser la pièce de versement originale imprimée par l'ARC.

Si vous perdez votre pièce de versement ou que vous ne la recevez pas, vous pouvez en demander une par voie électronique. Les entreprises peuvent en faire la demande au moyen des Demandes en direct pour les entreprises à www.arc.gc.ca/demandes-entreprise ou au moyen de Mon dossier d'entreprise à www.arc.gc.ca/mondossierentreprise. Leurs représentants peuvent aussi nous téléphoner au **1-800-959-7775**. Les particuliers peuvent nous téléphoner au **1-800-959-7383**.

Mieux encore, si vous cherchez une option rapide et sans papier, pourquoi ne pas faire votre paiement au moyen des services bancaires en ligne? Le service **Mon paiement** de l'ARC est un moyen rapide, facile et sûr d'effectuer instantanément des paiements en ligne à partir de votre compte dans une institution financière participante. Pour en savoir plus sur Mon paiement, allez à www.arc.gc.ca/monpaiement.

Vous pourriez également être en mesure d'effectuer des paiements par voie électronique par l'entremise des services bancaires par téléphone ou en ligne de votre institution financière canadienne. Pour en savoir plus, allez à www.arc.gc.ca/paiementselectroniques ou communiquez avec votre institution financière.

Pour obtenir des renseignements de nature générale sur la façon d'effectuer des paiements à l'ARC, allez à www.arc.gc.ca/paiements.

